

MÉTIERS & ACCOMPAGNEMENT

CIP - Conseiller en Insertion Professionnelle

Aussi écrit : cip - conseiller en insertion professionnelle - conseiller insertion - conseillère en insertion

DÉFINITION

Le CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle) accompagne adultes et jeunes vers l'emploi, la formation ou la création d'activité. Métier reconnu par un Titre Professionnel de niveau 5 (Bac+2), code RNCP 37274, délivré par le Ministère du Travail.

Le conseiller en insertion professionnelle reçoit des personnes pour qui l'emploi ne va pas de soi : jeunes sans qualification, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap. Il ne place pas, il ne soigne pas, il ne décide pas à la place : il construit avec la personne un parcours, et il ouvre des portes chez les employeurs. C'est un métier d'accompagnement, structuré par une méthode et reconnu par un titre.

CIP, conseiller emploi, coach, assistant social : le tableau qui évite les confusions

CIP

- Ce qu'il fait : Diagnostic partagé, parcours d'insertion, relation avec les employeurs
- Où : Mission locale, France Travail, structures d'insertion, Cap emploi, organismes de formation, collectivités
- Ce qui le distingue : Un titre professionnel de niveau 5 dédié ; une méthode d'accompagnement des parcours

Conseiller emploi généraliste

- Ce qu'il fait : Suivi de portefeuille, offres, droits
- Où : France Travail principalement
- Ce qui le distingue : Le cadre institutionnel et les droits priment sur le parcours individuel

Coach professionnel

- Ce qu'il fait : Accompagnement contractuel, souvent court, centré sur un objectif
- Où : Cabinet, indépendant
- Ce qui le distingue : Prestation payante, pas de mission d'insertion, pas de lien aux employeurs

Assistant de service social

- Ce qu'il fait : Accès aux droits, situations de précarité, protection
- Où : Collectivités, hôpitaux, associations
- Ce qui le distingue : Diplôme d'État distinct ; l'emploi n'est qu'une dimension parmi d'autres

Les missions, telles que le titre les décrit

Le Titre professionnel de conseiller en insertion professionnelle, délivré par le ministère du Travail et inscrit au RNCP sous le numéro 37274, est organisé en trois blocs de compétences, les CCP :

- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.
- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

Le troisième bloc est celui qu'on oublie : un CIP travaille aussi avec les entreprises. Sans ce versant, l'accompagnement tourne à vide.

Formation, durée, salaire

Le titre est de niveau 5 (bac + 2). En formation continue, comptez neuf à douze mois, en présentiel ou en format hybride, avec une période en entreprise. Il est finançable par le CPF, une aide de France Travail ou un projet de transition professionnelle pour un salarié. L'accès se fait sur positionnement et entretien de motivation, sans

diplôme exigé. Les rémunérations dépendent de l'employeur et de la convention collective : pour un débutant, l'ordre de grandeur va de 1 800 à 2 100 € bruts mensuels, davantage avec l'expérience et selon la structure.

À Poitiers, une nouvelle promotion du titre démarre le 14 septembre 2026 ; la page devenir conseiller en insertion professionnelle détaille le programme et les conditions d'entrée.

Deux situations concrètes

De la vente à l'insertion

Une responsable de magasin de 44 ans, quinze ans de commerce, veut « un métier qui a du sens ». Avant de s'inscrire, elle passe une semaine en immersion dans une mission locale. Elle découvre les entretiens qui n'avancent pas, les rendez-vous manqués, le reporting. Elle s'inscrit quand même, en connaissance de cause : sa capacité à parler aux employeurs devient son atout sur le troisième bloc. Sans l'immersion, elle aurait idéalisé le métier.

D'un poste administratif dans une structure d'insertion au titre

Un homme de 38 ans, assistant administratif dans une entreprise d'insertion, connaît les publics mais n'a jamais accompagné. Le titre lui donne la méthode du diagnostic partagé et la légitimité d'un niveau 5. Il obtient les trois CCP en dix mois et change de poste dans la même structure.

Le CV d'un CIP en reconversion : ce que les recruteurs regardent

Les recruteurs cherchent trois choses : une expérience de la relation à des publics variés, la capacité à structurer un suivi dans la durée, et un réseau ou une aisance avec les employeurs. Un CV de CIP en reconversion gagne à mettre en avant ces preuves plutôt que les intitulés de postes : nombre de personnes accompagnées ou reçues, dispositifs connus, partenariats noués. Le titre en cours ou obtenu, avec son numéro RNCP, se place en tête.

Les erreurs fréquentes

- Idéaliser le métier « parce qu'on veut aider », sans avoir vu le quotidien.
- Confondre CIP et coach : l'un accompagne des parcours dans un cadre institutionnel, l'autre vend une prestation.
- Négliger le bloc employeurs, celui qui fait la différence à l'embauche.
- S'engager dans le titre sans immersion préalable, alors qu'une période en milieu professionnel est accessible à tout demandeur d'emploi.
- Présenter un CV de reconversion sans preuve chiffrée d'accompagnement.

Pour votre reconversion

Le CIP est un métier de seconde carrière : on y arrive avec une première vie professionnelle, et c'est elle qui donne de l'épaisseur à l'accompagnement. Vérifiez trois choses avant de vous engager : une immersion faite, un employeur ou un dispositif identifié dans votre bassin, et un financement réaliste. Le tour des métiers accessibles en reconversion situe le CIP parmi les autres titres de niveau 5.

À RETENIR

- Le CIP accompagne des personnes éloignées de l'emploi vers l'emploi, la formation ou la création d'activité : mission locale, France Travail, structures d'insertion, Cap emploi, organismes de formation.
- Titre professionnel de niveau 5 (bac + 2) du ministère du Travail, RNCP 37274, en trois blocs de compétences (CCP) capitalisables séparément.
- Ni coach, ni assistant social, ni conseiller emploi généraliste : un accompagnant méthodique des parcours, avec une offre de services aux employeurs.
-

Métier de seconde carrière par excellence : l'expérience vécue devient un outil, à condition d'avoir testé le quotidien en immersion avant de s'engager.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France compétences - RNCP 37274 (Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/> (consulté 2026-05-26)
- Mon Compte Formation - catalogue des formations CIP <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> (consulté 2026-05-26)
- France Travail - Fiches métiers (ROME) <https://www.francetravail.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers/les-fiches-metiers-sont-regroupee.html> (consulté 2026-09-05)
- Centre Info - Lexique de la formation professionnelle <https://www.centre-inffo.fr/> (consulté 2026-05-26)

ACADÉMIQUES

- Céreq - Études sur les métiers de l'insertion professionnelle <https://www.cereq.fr/> (consulté 2026-05-26)
- DARES - Métiers de l'accompagnement à l'emploi <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/> (consulté 2026-05-26)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Poitiers, Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/cip

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF